

AVIS DE PROCÉDURE OUVERTE
(APPEL D'OFFRES PUBLIC)
NO. AO-GT2026-16

**SERVICE DE DÉNEIGEMENT ET
D'ÉPANDAGE POUR LA VILLE DE
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT
SAISONS 2026-2031**



**Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot**

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur une période de 4 ans (saisons 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029-2030) avec possibilité de renouvellement pour 1 année additionnelle (2030-2031), devant débuter aux premières conditions hivernales 2026-2027.

Pour la saison hivernale 2026-2027 : 84,185 kilomètres de rues feront l'objet de déneigement et 33,40 kilomètres de rues feront l'objet d'épandage d'abrasifs.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **jeudi 28 mai 2026** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Service de déneigement et d'épandage pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot – Saisons 2026-2031** », ainsi que le nom et l'adresse du soumissionnaire. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés et être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8, **au plus tard à 10h30 le lundi 29 juin 2026**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 10h30.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

La présente procédure ouverte est régie par les accords ACCQO, AQNB et AECG.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec Mathieu Perrier, technicien en infrastructures municipales, à l'adresse courriel suivante : mperrier@ndip.org.

Fait à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 28 mai 2026.

Marie-Hélène Brunet
Greffière